

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
DÉPARTEMENT DE SEINE ET MARNE

COMMUNE DE COMPANS

Séance du 22 Janvier 2010

Nombre de membres Présents	Nombre de membres en exercice	Nombre de membres Ayant pris part au vote ou représentés
9	14	13

Date de la convocation : 15/01/2010

Date d'affichage : 15/01/2010

L'an deux mille dix le vingt-deux janvier à vingt heures cinquante, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Joël **MARION**, Maire de Compans.

Présents : Joël **MARION**, Maire de Compans, Sylvie **ADAM**, 2^{ème} Adjointe, Christophe **SOKOLSKY**, 4^{ème} Adjoint au Maire, Monique **LESS**, Laurent **CAEKAERT**, Arnaud **LEROUX**, Françoise **BOESPFLUG**, Isabelle **RICHE** et Jean-Pierre **BERNET**, Conseillers municipaux.

Représentés : Patrice **MALINGRE**, 1^{er} Adjoint au Maire a donné pouvoir à Joël **MARION**, Corinne **CUFFEZ** a donné pouvoir à Jean-Pierre **BERNET**, Thierry **CARTON** a donné pouvoir à Sylvie **ADAM** 2^{ème} Adjointe au Maire et Laurence **POMMIER** a donné pouvoir à Isabelle **RICHE**.

Absente excusée n'ayant pas donné de pouvoir : Joëlle **DARRAS**, 3^{ème} Adjointe au Maire.

Formant la majorité des membres en exercice,

Secrétaire de séance : Christophe **SOKOLSKY**

DEFINITIF

ORDRE DU JOUR :

- 1/ Approbation du compte-rendu du Conseil municipal
du 22 décembre 2009**
- 2/ Choix du cabinet pour la Maîtrise d'Œuvre Urbaine et Sociale (MOUS)**
- 3/ Marchés Publics**
- 4/ Lettres de commandes
(Construction de 2 terrains de tennis et club-house)**
- 5/ Délibération pour la recherche d'un architecte pour la maîtrise d'œuvre
(Construction de 2 terrains de tennis et club-house)**

**6/ Avenant n°2 maîtrise d'œuvre
(Marché épicerie multiservices)
7/ Subvention exceptionnelle
8/ Inscriptions budgétaires
9/ Point divers**

Le quorum étant atteint, le Maire de Compans ouvre la séance à 20H50.

1/ Approbation du compte-rendu du Conseil municipal du 22 décembre 2009 :

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, approuve à la majorité des membres présents et représentés le compte-rendu du Conseil municipal du 22 décembre 2009.

Christophe **SOKOLSKY**, Thierry **CARTON** et Monique **LESS** s'abstiennent de voter.

2/ Choix du cabinet pour la Maîtrise d'Œuvre Urbaine et Sociale (MOUS) :

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, approuve à la majorité des membres présents et représentés :

- De retenir « le Groupement de l'Association pour l'accueil des Gens du voyage en Seine-et-Marne » afin d'effectuer la phase n°1 (diagnostic) de la Maîtrise d'œuvre Urbaine et Sociale (M.O.U.S.) à Compans pour un montant total de 52 500 TTC.
- De donner le droit au Maire de signer tous les documents afférents à ce dossier.

Laurent **CAEKAERT** s'abstient de voter.

3/ Marchés Publics :

1°) CHOIX DE L'ENTREPRISE SOBECA (ECLAIRAGE PUBLIC) :

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, approuve à la majorité des membres présents et représentés :

- De retenir l'entreprise **SOBECA** pour le marché de l'entretien de l'éclairage public extérieur et la pose / dépose des illuminations 2010 pour un montant total de **16 996,70 € HT** soit **20 328,05 € TTC** par année (contrat de 3 ans).
- De donner le droit au Maire de signer tous les documents afférents à ce dossier.

Jean-Pierre **BERNET** s'abstient de voter.

Un rendez-vous avec l'entreprise est demandé afin de fixer un planning d'intervention.

2°) CHOIX DE L'ENTREPRISE DALKIA POUR L'ENTRETIEN DES BATIMENTS COMMUNAUX :

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité des membres présents et représentés :

- De retenir l'entreprise **DALKIA** (contrat annuel sur 4 ans) pour le marché de l'entretien des bâtiments communaux pour un montant total de **40 832 € HT** (soit un contrat de type P3 avec l'intégration des aérothermes des ateliers communaux).
- De donner le droit au Maire de signer tous les documents afférents à ce dossier.

Un rendez-vous avec l'entreprise est demandé afin de fixer un planning d'intervention par bâtiment communal.

4/ Lettre de commande (Construction de deux terrains de tennis et club-house) :

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité des membres présents et représentés :

- De retenir le cabinet **CARRERE** pour le projet de construction de 2 terrains de tennis et club-house, concernant l'esquisse, l'APS et l'APD pour un montant total de **19 500 € HT**.
- De donner le droit au Maire de signer tous les documents afférents à ce dossier.

5/ Délibération pour la recherche d'un architecte pour la maîtrise d'œuvre (Construction de 2 terrains de tennis et club-house) :

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité des membres présents et représentés :

- La recherche d'un cabinet d'architecte chargé de la maîtrise d'œuvre (phase travaux et suivi du chantier) pour la construction de 2 terrains de tennis et club-house.
- De donner le droit au Maire de signer tous les documents afférents à ce dossier.

6/ Avenant n°2 maîtrise d'œuvre (Marché épicerie multiservices) :

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité des membres présents et représentés :

- L'avenant n°2 pour la maîtrise d'œuvre pour la construction d'une épicerie multiservices à Compans pour un montant de **55 000 € HT** soit **65 700 € TTC**
- L'institution d'une clause de révision du pourcentage des honoraires à 7% à la place de 10% pour tout dépassement du montant estimatif des travaux (**550 000 € HT** soit **657 800 € TTC**).
- De donner le droit au Maire de signer tous les documents afférents à ce dossier.

7/ Subvention exceptionnelle :

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité des membres présents et représentés :

- La subvention d'un montant de **5000 €** pour la Fondation de France dans le cadre de la participation à la reconstruction d'Haïti.
- Et donne le droit au Maire de signer tous les documents afférents à ce dossier.

8/ Inscriptions budgétaires :

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité des membres présents et représentés :

- L'inscription sur l'opération 74 Salle Frédéric Dard à l'article 2188 de la somme de **2387 € TTC (entreprise Serbat)**.
- L'inscription sur l'opération 74 Salle Frédéric Dard à l'article 21318 de la somme de **2418 € TTC (entreprise Domotek)**.
- Et donne le droit au Maire de signer tous les documents afférents à ce dossier.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité des membres présents et représentés :

- L'inscription sur l'opération 72 Plan Local d'Urbanisme à l'article 202 de la somme de **856 € TTC (cabinet Greuzat)**.
- Et donne le droit au Maire de signer tous les documents afférents à ce dossier.

9/ Point divers : (INFORMATION)

Suite à un courrier de l'Inspection Académique, M. le Maire informe le Conseil municipal de la possible remise en cause de la 5^{ème} classe à l'Ecole Jean de la Fontaine. Si une telle fermeture est programmée, M. le Maire et les Elus concernés prendront contact avec l'ensemble des parents d'élèves afin de les informer et de trouver une solution à cette situation.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22H10.